

TROPHÉE BUZULZO

MAISON DE LA MER
22560 TRÉBEURDEN

SAMEDI 03 AOÛT 2024

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES



05 JUILLET 2024

YACHT-CLUB DE TRÉBEURDEN - GRADE 5 C

La régates Buzulzo est couplée cette année avec la régates « Gouliat », organisée par le club de Locquirec, qui aura lieu le lendemain, dimanche 04/08/2024.

Un classement sera effectué pour chacune des régates ainsi qu'un classement prenant en compte les deux résultats, avec un prix attribués aux vainqueurs en fonction des points cumulés.

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es)

1 - RÈGLES

La régates sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV). 2021-2024,
- Les prescriptions nationales, - Les règlements fédéraux,
- Les règles d'équipement des voiliers,
- Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer par tout moyen de communication,
- Nombre minimum de personnes embarquées : 2

2 - INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course, parcours et annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions : vendredi 02 août, à partir de 17h 00, à la maison de la mer, rue de Trozoul, port de Trébeurden.

Ils seront accessibles sur le groupe What'App (flash code affiché).

3 - COMMUNICATION

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire. Le canal VHF utilisé sera le canal 6. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



05 JUILLET 2024

4 - ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
 - Aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur minimale de 6 mètres.
 - Les bateaux francisés devront disposer au moins de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - Les bateaux francisés devront présenter un certificat OSIRIS habitable en cours de validité. En l'absence de certificat sera appliqué le handicap de la série, sans bonus.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'admission d'un concurrent.

4.1 : Pour les concurrents :

a. Documents exigibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2: Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation. En l'absence de carte, le bateau dépourvu de certificat OSIRIS se verra attribué le coefficient le plus élevé de la série.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
 - Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.
- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire sur le site du Yacht-Club de Trébeurden par Hello Asso.
(<https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-trebeurden/evenements/buzulzo-2024>).



05 JUILLET 2024

5 - DROITS A PAYER

Les droits sont :

- Soit de 40 €, recouvrant :

- La participation à la régata Buzulzo du samedi 3 août
- La gratuité du port de Trébeurden pour les nuits du 2 au 3 août et du 3 au 4 août 2024
- Le pot de remise des prix du samedi 3 août à la maison de la mer suivi d'un barbecue.

- Soit de 50 €, recouvrant en outre :

- La participation aux deux régates de la Buzulzo du samedi 3 août et de la Gouliat du dimanche 4 août. Le pot de la remise des prix à Locquirec et la gratuité du port à Trébeurden comme pour la Buzulzo.
- L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité de course.

6 - PROGRAMME

Vendredi 2 août 2024, maison de la mer, rue de Trozoul, port de Trébeurden.

- De 17h 00 à 18h 00 :

- inscriptions, vérification des licences.
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours (caution de 10 € en espèces ou chèques).
- Les IC et marques de parcours seront affichées et accessibles par le groupe What's App qui sera créé.

- De 18h 00 à 18h 30 :

Exposé de Jean-Louis SAUDRAIS « Comment prendre un bon départ de régata ».

Samedi 3 août 2024 :

- Briefing à 8h 00, à la maison de la mer.
- Sortie du port : 8h 30.
- 1er Signal d'avertissement : à partir de 9h 30.
- Émargement sur l'eau à la VHF, canal 6.
- Pique nique du midi à la plage carrée, à l'embouchure du Léguer. Chaque bateau doit prévoir son pique nique. Il sera possible de débarquer sur la plage (embarcations prévues).
- Pour l'épreuve de l'après midi, il n'y aura pas de signal d'avertissement après 15h 30.

- 19h 30 :

- proclamations des résultats à la maison de la mer, rue de Trozoul, Trébeurden
- Pot et Barbecue offerts à suivre.

7 - CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de la confirmation de l'inscription.
- Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- Chaque bateau doit prévoir suffisamment de carburant pour rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.



05 JUILLET 2024

8 - VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

- Gilet de sauvetage exigé : pavillon Y / VHF CANAL 6.

9 - LIEU

- Régate côtière dans la baie de Lannion.

10 - LES PARCOURS

- Les parcours seront de type côtier.

11- SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 - CLASSEMENT

- 12.1

- Le classement se fera conformément au système de point de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par le coefficient temps / distance).
- Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) sera appliqué.
- La flotte est répartie en deux catégories :
 - Grande course.
 - Course.
- Le comité de course décidera en fonction des inscriptions de la répartition des bateaux dans chaque catégorie.

- 12.2

- Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13 - BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- Le bateau accompagnateur est identifié par le pavillon du Yacht-Club de Trébeurden.

14 - BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

- Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 - EMBLACEMENTS

- Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 - LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

- Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.



05 JUILLET 2024

17 - PROTECTION DES DONNÉES

- 17.1

- Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 17.2

- Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 - ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. »

En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 - PRIX

- Résultats de la régata à la maison de la mer, rue de Trozoul, port de Trébeurden.
- Les trophées « BUZULZO course et grande course » seront attribués aux vainqueurs de chaque classe, avec plaque à leurs noms.
- Ces trophées seront remis en jeu chaque année.
- Les prix seront par ailleurs tirés au sort entre tous les participants.



ANNEXE:

HORAIRE DES MARÉES AU PORT DE TRÉBEURDEN

Le vendredi 02/08/2024:

PM: 18h 00. Coefficient 55.

Ouverture du port de 14h 01 à 22h 20.

Le samedi 03/08/2024:

PM: 06h 32. BM: 12h 51. PM: 18h 48. Coefficient 64.

Ouverture du port : 02h 43 à 10h 44 - de 14h 56 à 23h 00.

Le dimanche 04/08/2024:

PM 07h 17. BM: 13h 35. Coefficient 76.

Ouverture du port : de 03h 33 à 11h 22; de 15h 42 à 23h 37

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- L'attention des participants est attirée sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées.

Les informations environnementales utiles aux plaisanciers sont disponibles sur le site www.protegeonslamer.bzh.

- Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « Charte du plaisancier éco-responsable ».

Avant le départ en mer :

- J'évite les emballages plastiques à usage unique.
- Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits - d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...).

Au port :

- j'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services.
- Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques.

En mer :

- Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots.
- Je les répartie dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance.
- J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin.

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

- Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution.
- Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...).



05 JUILLET 2024

Au mouillage :

- Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000) et ne débarque pas sur les îlots en période reproduction.
- Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues.
- Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage.
- J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers.
- Je limite le niveau sonore à bord.
- J'évite de faire tourner le moteur.
- J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes.

L'entretien du bateau :

- Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin.
- Je me renseigne sur les alternatives aux antifoulings qui seraient adaptées à mon usage.
- J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement, je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets,).
- Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...).
- J'évite de rincer mon bateau à l'eau douce.

ZONE DE COURSE

